

Rapport annuel de Délégation de Service Public



Port de Saint-Vaast-la-Hougue 2019 - Année 6

TABLE DES MATIERES

I / CARACTERISTIQUES DE LA DSP DE SAINT-VAAST	3
A) Caractéristiques générales	3
B) Descriptions des services	3
C) Description des installations	4
D) Horaires	5
II / DONNEES COMPTABLES	6
III / ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	8
1) Enquêtes de satisfaction	8
2) Comptabilisation et traitement des réclamations	8
3) Investissements réalisés visant à améliorer les prestations et la qualité du service.....	10
IV / COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER	10
A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE	10
1) Faits marquants de l'exercice	10
2) Actions marketings et communication.....	13
3) Actions événementielles.....	14
4) Fréquentation et analyses.....	16
5) Qualité/Sécurité /Environnement	19
6) Effectifs / qualifications	21
7) Formation.....	21
8) Sinistres	21
B) EVOLUTION DES TARIFS POUR 2020	21
1) Tarifs d'outillages.....	21
2) Droits de port pour le commerce et la pêche	22
3) Ajouts et modifications	22
C) PERSPECTIVES	22

I / CARACTERISTIQUES DE LA DSP DE SAINT-VAAST

A) CARACTERISTIQUES GENERALES

Objet de la délégation : Exploitation du port de plaisance, de pêche et de commerce de Saint-Vaast-la-Hougue

Déléataire : Société Publique Locale d'Exploitation Portuaire de la Manche

Délégant : Conseil départemental de la Manche

Prise d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2014

Echéance de la convention : 31 décembre 2043

Durée de la convention : 30 ans

B) DESCRIPTIONS DES SERVICES

Le port de plaisance de Saint-Vaast-la-Hougue dispose de 750 places dont 670 réservées aux AOT annuelles et 80 pour les visiteurs de passage. Les quais du port (côté ville) peuvent accueillir une trentaine de bateaux de pêche professionnels.

Dans le cadre de la DSP, la SPL d'Exploitation Portuaire de la Manche a l'obligation d'assurer les services suivants :

- le contrôle de l'exploitation du port sans permanence de gardiennage en dehors des heures d'ouverture du bureau du port,
- la gestion des ouvertures et fermetures de la porte d'accès au port,
- l'accueil des usagers pendant les heures d'ouverture du bureau du port,
- l'information des usagers sur les visites et services disponibles sur le territoire de l'Autorité Délégente,
- la transmission des renseignements météorologiques avec panneaux d'affichage de ces renseignements,
- la vente de carburant,
- la distribution d'eau potable,
- la distribution d'énergie électrique,
- la mise à disposition d'un accès internet via wifi,
- le fonctionnement et le nettoyage des installations sanitaires accessibles en permanence (W.C., toilettes, douches, etc.),
- la lutte contre l'incendie,
- la réception et l'enlèvement des ordures ménagères et des résidus (huiles de vidange, etc.) issus de ses activités de pêche, plaisance et commerce,
- la pesée des produits de la pêche débarqués au port.

C) DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Les locaux et installations appartenant à l'Autorité Déléguée et mis à la disposition du Délégué sont les suivantes :

1) Locaux

Le bureau du port comprend :

- l'espace d'accueil,
- les bureaux administratifs,
- le poste de commande de l'écluse,
- la blanchisserie,
- le local ménage,
- les vestiaires du personnel,
- le local technique,
- les sanitaires (douches et toilettes) pour les plaisanciers avec accès par code,
- les toilettes publiques à l'extérieur.

Le bâtiment de la Marina comprend :

- le bar-brasserie « La Marina »,
- un garage réservé à l'usage du Délégué,
- à l'étage, les bureaux réservés en priorité aux associations locales (Yacht club, école de voile, ...),
- les toilettes publiques,
- les sanitaires (douches et toilettes) pour les plaisanciers avec accès par code.

Le chantier naval

Le bungalow de chantier situé sur la zone technique réservé à l'usage du Délégué.

2.) Ouvrages portuaires

- la grande jetée,
- l'épi anti-houle, dit « jetée feu vert – jetée feu rouge »,
- la porte écluse,
- les trois cales de mises à l'eau :
 - la cale de la Chapelle,
 - la cale du bureau du port dite « l'embarcadère James Phillip »,
 - la cale dite « de Tatihou » située à l'entrée du port, route de Réville,

- l'ensemble des quais délimitant le bassin portuaire,
- l'ensemble des terre-pleins situés dans le périmètre de la délégation comprenant notamment :
 - les différents parcs de stationnement,
 - la zone technique avec son aire de carénage
 - l'ouvrage destiné au levage des navires.

D) HORAIRES

Du 1^{er} janvier au 31 mars

	Matin	Après-midi
Du lundi au samedi	8 h à 12 h	Fermé
Dimanche	Fermé	Fermé

Du 1^{er} avril au 30 juin

	Matin	Après-midi
Du lundi au samedi	8 h à 12 h	13 h 30 à 16 h 30
Dimanche	9 h à 12h	Fermé

Du 1^{er} juillet au 31 août

	Matin	Après-midi
Du lundi au samedi	8 h à 20 h	
Dimanche	8 h à 20 h	

Du 1^{er} septembre au 30 septembre

	Matin	Après-midi
Du lundi au samedi	8 h à 12 h	13 h 30 à 16 h 30
Dimanche	9 h à 12 h	Fermé

Du 1^{er} octobre au 31 décembre

	Matin	Après-midi
Du lundi au samedi	8 h à 12 h	Fermé
Dimanche	Fermé	Fermé

Un agent est néanmoins présent à chaque fermeture des portes de jour comme de nuit.

II / DONNEES COMPTABLES

La SPL d'exploitation portuaire de la Manche gère quatre équipements portuaires distincts et à ce titre, constitue un seul établissement juridique avec plusieurs établissements secondaires. Les documents comptables sont le résultat d'une comptabilité analytique par établissement secondaire, résultats reconstruits à partir des comptes validés par le commissaire aux comptes. Les comptes de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche sont consolidés et une seule liasse fiscale est déposée au greffe du tribunal de commerce de Coutances.

Les données pour le port de Saint-Vaast-la Hougue sont les suivantes :

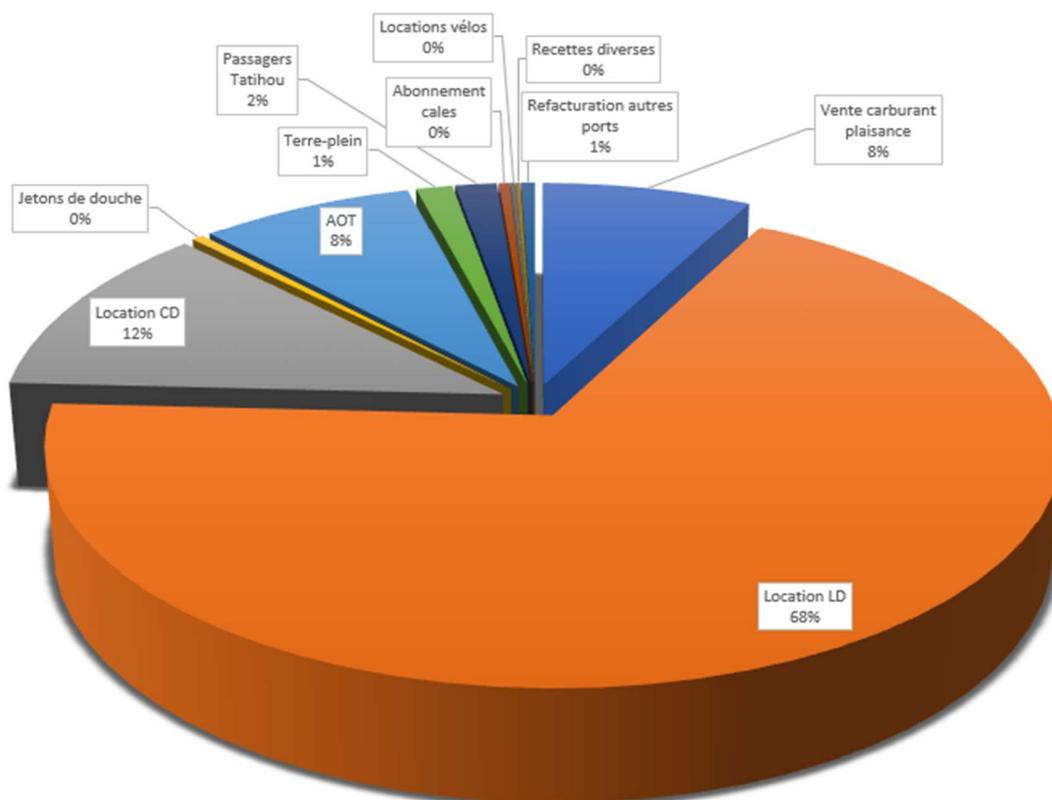
	2019	2018	Variation
chiffre d'affaires locations	914	896	+ 2,0 %
chiffre d'affaire carburant	944	1055	- 10,5 %
autres produits	572	52	+ 1 000 %
Sous total produits	2 430	2 003	+ 21,3 %
achats consommés	860	926	- 7,1 %
charges exploitation	797	422	+ 88,9 %
impôts et taxes	82	92	- 10,9 %
charges de personnel	233	194	+ 20,1 %
dotations amort / provisions	236	261	- 9,6 %
redevance DSP	35	35	0,0 %
autres charges	98	43	+ 127,9 %
Sous total charges	2 341	1 973	+ 18,7 %
Résultat en k€	89	30	+ 196,7 %

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue affiche une progression de son chiffre d'affaire de 21,3 % en 2019. Cette forte augmentation est essentiellement due à la reprise de provisions pour l'opération de dragage (540 000 €). Concernant le chiffre d'affaire des postes habituels, les locations et AOT sont en augmentation de 2 %, correspondant approximativement à l'augmentation tarifaire 2019. Pour les ventes de carburant, une nette baisse de 10,5 % a été observée. Les principales raisons sont une baisse des volumes achetés (- 5,8 %) ainsi qu'un prix de vente moins élevé qu'en 2018.

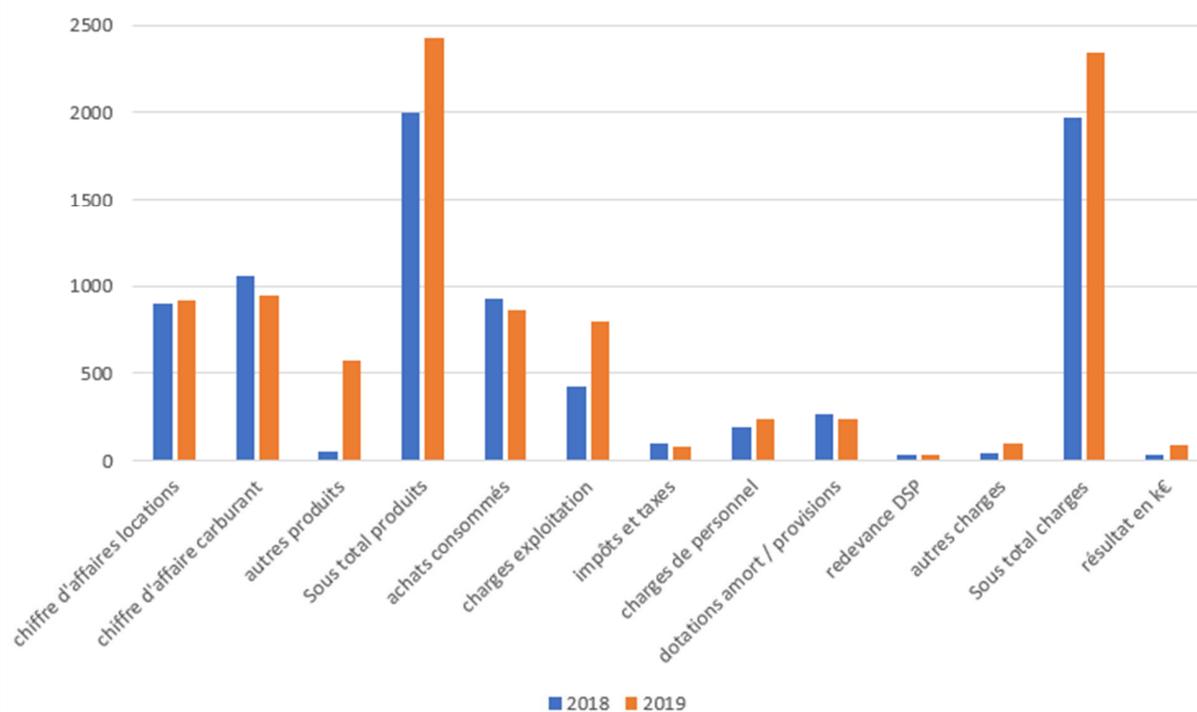
Les charges affichent une progression (+ 18,7 %) principalement liées aux travaux de dragage engagés dans le port en 2019.

Il convient de noter une augmentation des charges de personnel (+ 20,1 %) correspondant à la titularisation d'un agent portuaire et de son passage à temps complet. Le résultat reste néanmoins positif de 89 k€ contre 30 k€ en 2018.

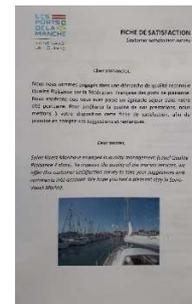
REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PÊCHE



Evolution 2019/2018 (en k€)



III / ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE



1) Enquêtes de satisfaction

En décembre 2018, le port de Saint-Vaast-la-Hougue a obtenu le 5^{ème} anneau du label Qualité Plaisance (4 anneaux en 2018) attribué par la Fédération Française des Ports de Plaisance. Un formulaire de satisfaction a été réalisé durant la saison 2018 et distribué à la clientèle de passage lors de leur arrivée. Une boîte aux lettres a été mise à disposition dans l'accueil afin de recueillir les questionnaires remplis.

En 2019, 34 questionnaires ont été retournés (14 français, 8 anglais, 4 néerlandais, 3 belges, 2 allemands et 2 non précisés).

Le questionnaire de satisfaction s'articule en 3 thématiques qui sont :

- qualité de l'enceinte portuaire (signalétique, propreté du bassin et de ses alentours, état des infrastructures,...),
- qualité de l'accueil au bureau du port (amabilité du personnel, qualité des renseignements, horaires d'ouverture,...),
- qualité des services (wifi, propreté des toilettes et des douches, location de vélos,...).

Pour la qualité de l'enceinte portuaire, la note moyenne (tous critères compris) est de 8,5 sur 10, la meilleure note (9,1) étant attribuée à la propreté du port. Il n'y a aucun critère en dessous de 8 sur 10.

Pour la qualité de l'accueil au bureau du port, la note moyenne est de 9 sur 10, le critère « amabilité du personnel » ayant même obtenu la note maximale de 10. Les 2 critères les plus faibles (8 sur 10) correspondent aux « horaires d'ouverture » et à la « qualité des renseignements touristiques ».

Pour la qualité des services, la note moyenne est de 8,1 sur 10. C'est dans cette catégorie que se trouve nos deux principales critiques qui sont le wifi (3,9 sur 10) critiqué pour le manque de simplicité et sa lenteur en saison et le rapport qualité/prix (7 sur 10). Le port de Saint-Vaast-la-Hougue est considéré comme cher par les plaisanciers qui ont répondu au questionnaire.

2) Comptabilisation et traitement des réclamations

Dans le sens de l'amélioration de la démarche qualité, le port de Saint-Vaast-la-Hougue s'est engagé à répertorier et traiter les réclamations des plaisanciers.

En 2019, la majorité des réclamations des clients annuels concernait la gêne que les opérations et installations de dragage ont occasionné. Beaucoup se sont plaints des difficultés pour quitter leur ponton et sortir en mer en raison de la conduite flottante souvent proche des bouts de pontons.



Ce sentiment a été exacerbé par une météo particulièrement propice à la navigation dès le mois de février. La seconde phase des travaux en septembre a été moins gênante car les conditions de navigation n'étaient pas favorables à cette période. Le personnel portuaire ainsi que celui de l'entreprise de dragage ont fait tout leur possible pour minimiser ces problèmes et faciliter la sortie des plaisanciers les moins à l'aise.

Au cours de la saison estivale, il y a encore eu des réclamations concernant le stationnement des véhicules, les places étant souvent prises par d'autres types d'utilisateurs du port (promeneurs, visiteurs de l'île de Tatihou, etc.). Elles concernent surtout les week-ends et plus précisément le samedi matin, jour du marché. Cet été, ce problème a été accru parce que la ville de Saint-Vaast-la-Hougue a été élue « Village Préféré des Français 2019 » entraînant un afflux touristique conséquent. Dans ce sens et en parallèle au projet de création d'un bâtiment (centre nautique, Office de Tourisme et bureau de Tatihou), un réaménagement des parkings actuels sera effectué avec une augmentation significative du nombre de places.

Les clients des cales de mise à l'eau se plaignent régulièrement du manque de places disponibles pour les véhicules avec remorque, les emplacements étant régulièrement pris par des véhicules non autorisés. Cela concerne surtout les zones proches de la cale du Tatihou et de celle de la Chapelle.

3) Investissements réalisés visant à améliorer les prestations et la qualité du service

- Location de vélos :

Suite au succès de la première saison de location de vélos, le port de Saint-Vaast-la-Hougue a décidé de s'équiper de 4 vélos à assistance électrique qu'il sera possible de louer sur une plus longue période durant l'année.

L'investissement est d'environ 7000 € TTC.

Encore une fois, les plaisanciers étaient satisfaits de cette offre et de la qualité des vélos loués.

Une plateforme de locations en ligne a également été mise en route. Celle-ci a été peu utilisée en cette première année. Deux locations ont été réalisées via ce canal et ont été effectuées par des non-plaisanciers.



IV / COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER



A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1) Faits marquants de l'exercice

- Dragage du bassin portuaire :

Les travaux de dévasement du port de Saint-Vaast-la-Hougue se sont achevés à la mi-octobre 2019. Initialement prévus pour se dérouler de janvier à mi-mai, cette opération a nécessité une prolongation car la drague hydraulique a été moins efficace et rapide que prévu, régulièrement arrêtée en raison de macrodéchets déposés dans les vases au fond du port.



Les travaux ont été interrompus en début de saison (mi-mai 2019) afin de ne pas gêner le fonctionnement du port en période de haute fréquentation. Le dévasement a repris début septembre pour une durée d'un mois et demi et s'est achevé à la mi-octobre 2019.

Plus de 21 000 m³ de sédiments ont été retirés du port durant cette période. Il restera ensuite à remettre en état les parcelles ayant servi de bassin de décantation à compter de l'été 2020

Le montant des travaux est estimé à 720 000 € TTC.

Une exposition sur le dragage a été installée de janvier à juin 2019 dans le bureau du port afin d'expliquer aux plaisanciers et usagers du port le déroulement et les problématiques principales de ce type de travaux.

- Travaux de voirie portuaire sur les quais :



Durant toute la première semaine d'avril 2019, la rénovation des quais saint-vaastais, du quai Tourville jusqu'au quai Vauban, en passant par la place de Gaulle et son rond-point, a été réalisée. Pour ne pas nuire aux activités liées au port, une circulation alternée des véhicules a été mise en place. Ces travaux en co-maîtrise d'ouvrage entre la SPL, le Conseil départemental et la commune de Saint-Vaast étaient rendus nécessaires du fait de la dégradation de la voirie, datant de plus de 25 ans.



Les travaux de voirie ont été réalisés sur les crédits départementaux à hauteur de 80 000 € TTC par la société MASTELLOTO et les travaux de peinture ont été financés par la SPL pour un montant de 5 800 € TTC.

- Réfection partielle de la cale d'accès à la mer James Phillips :



Les passages répétés du Tatihou ont profondément abîmé le revêtement de la cale James Phillips dans sa partie haute. Pour cette raison, celle-ci a été partiellement refaite durant la première quinzaine de février 2019.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BOUCE pour un montant de 11 700 € TTC.

2) Actions marketings et communication

- Participation à des Salons :

La SPL a été présente en 2019 aux Salons Nautiques d'Amsterdam et de Southampton en mutualisant les moyens humains avec les ports voisins (Chantereyne et Diélette). Le planning de présence des ports normands sur le salon de Southampton étant déjà trop chargé au moment de l'inscription, il a été décidé de ne pas y participer cette année.

La SPL était également présente au Nautic 2019 de Paris.



3) Actions événementielles

- Défi des ports de pêche 2019 (du 5 au 11 mai) :

Pour sa 32^{ème} édition, le Défi des Ports de Pêche a fait escale au port de Saint-Vaast-la-Hougue. Treize ports ont participé aux régates mélangeant des équipages issus de la pêche et de la plaisance pour une centaine de participants au total. Les bateaux étaient accueillis exceptionnellement sur le ponton L, habituellement réservé aux professionnels, en raison des travaux de dragage en cours.

Un village et des animations étaient organisés coté ville sur la place Belle Isle.



- Première édition des circuits de cabotage : circuit de la côte des Vikings :



Le port de Saint-Vaast-la-Hougue a accueilli le 23 juillet 2019 une des étapes de la première édition des circuits de cabotage qui se déroulait dans un secteur allant de Carentan à Barfleur.

Ces circuits de cabotage sont une initiative de la SPL dont le but est de :

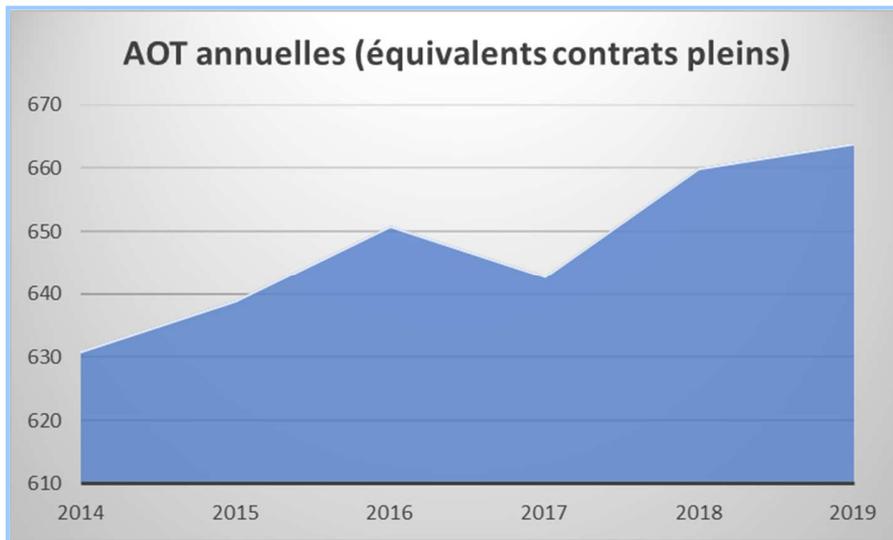
- promouvoir un nautisme de découverte de la nature et des hommes, respectueux des logiques environnementales,
- favoriser la découverte d'un bassin de navigation par des propriétaires de petits voiliers transportables mais habitables pouvant venir de toute la France,
- faire naviguer ensemble, à la voile, en toute sécurité, le long des côtes,
- démontrer toute la richesse et les possibilités d'escale du bassin de navigation de la côte est,
- allier nautisme, tourisme, culture et terroir,
- promouvoir la production et les associations locales.

Dix voiliers ont participé à cette première édition qui s'est déroulée du 20 au 26 juillet pour un ensemble de 20 « caboteurs ».

En 2020, deux circuits sont prévus sur la côte ouest du département de la Manche.

4) Fréquentation et analyses

- AOT annuelles :

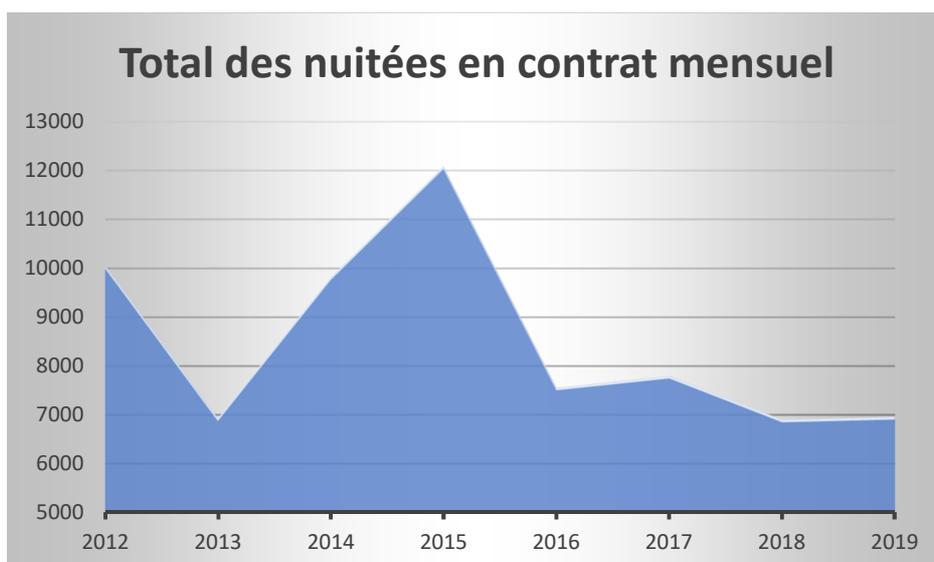


En 2019, le nombre d'«équivalents contrats pleins » est de 663 (hors bateaux de pêche à quai) soit 3 de plus qu'en 2018. Le chiffre reste stable voire même en légère augmentation malgré les non-attributions de place durant certaines phases des travaux de dragage et la forte baisse de la demande pour les places « sous les passerelles ».

- Escales supérieures à un mois :

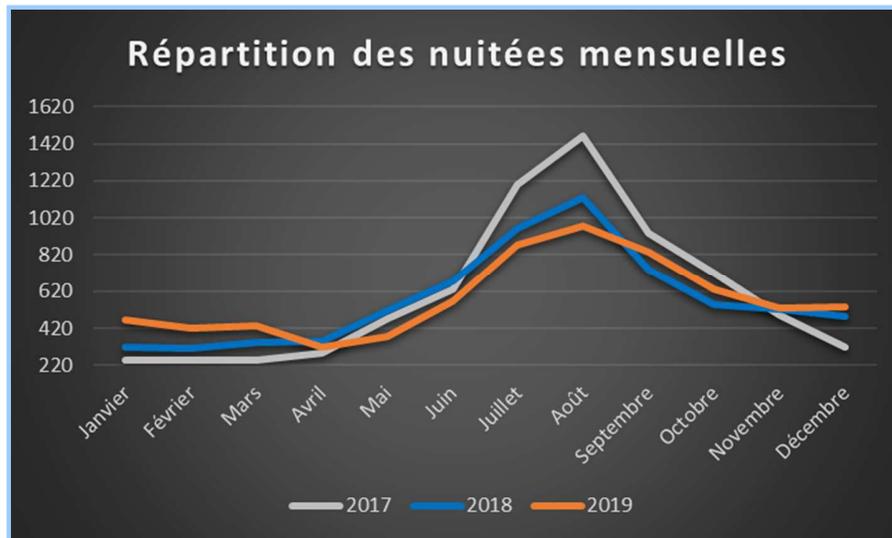
En 2019, il y a eu 6 956 nuitées mensuelles pour 51 bateaux (contre 6 898 nuitées pour 51 bateaux en 2018) soit en moyenne 136 nuitées par bateau. Le nombre de nuitées reste stable depuis 2013.

Il faut noter que le pic de 2014 et 2015 est dû au dragage du port de Grandcamp-Maisy. De nombreux bateaux ont été accueillis en « mensuels » à cette occasion.



Cependant, il y a une différence notable de la répartition des nuitées au fil de la saison par rapport aux années précédentes. Habituellement, la moitié du passage est réalisée durant les mois de juillet/août/septembre.

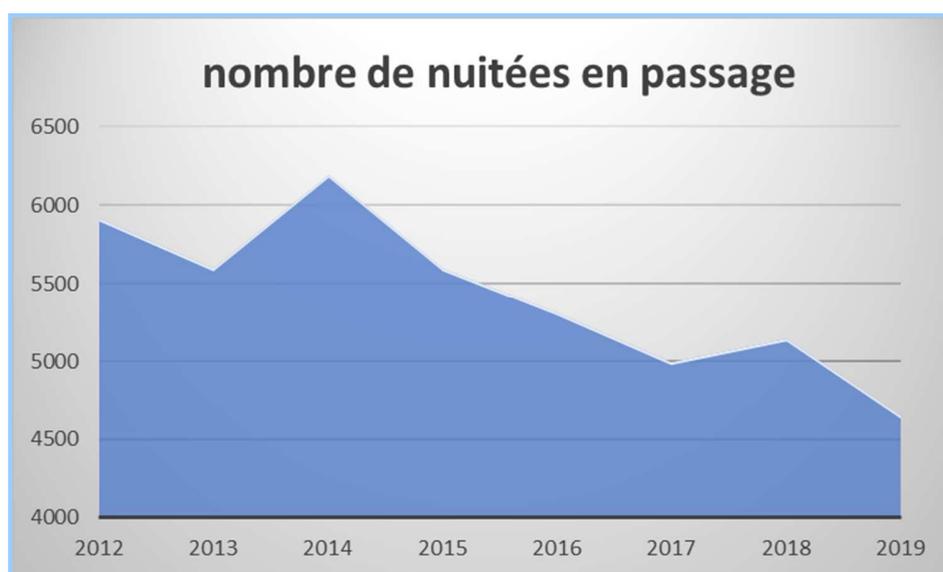
En 2019, la distribution est plus homogène au fil de l'année mais il y a eu nettement moins de passage en été. Ce phénomène a été ressenti par le personnel portuaire avec une pression beaucoup moins forte sur ce type d'emplacement.



- Escales en passage :

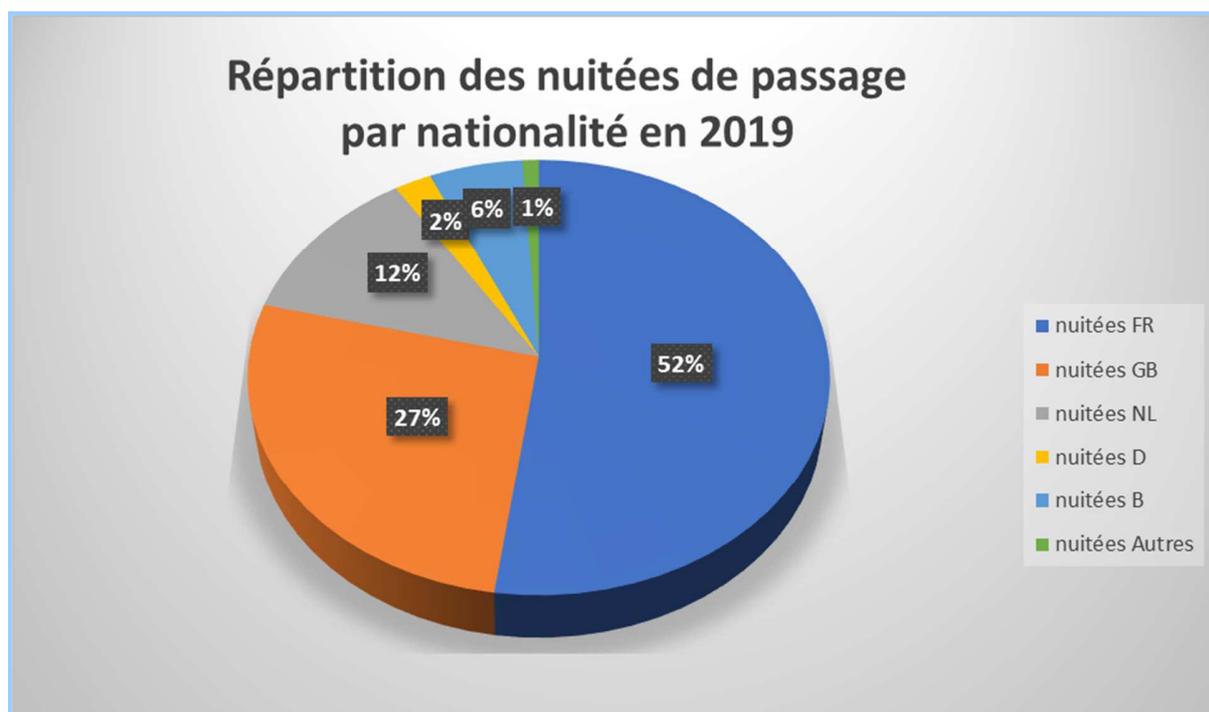
En 2019, la fréquentation a nettement baissé par rapport à 2018 avec 493 nuitées de moins (- 9,6 %). La raison principale est la forte baisse de la clientèle française qui peut être partiellement expliquée par des conditions météorologiques dégradées lors des pics habituels de fréquentation que sont les grands week-ends de mai/juin et le mois d'août.

Cela correspond aussi à une érosion régulière de la clientèle française depuis une dizaine d'années.



Concernant les nuitées des plaisanciers étrangers en passage, elles sont plutôt stables par rapport aux années précédentes. Les néerlandais ont été nombreux à venir au port de Saint-Vaast-la-Hougue en 2019 en raison d'excellentes conditions de navigation lors de leur période habituelle de croisière (de la mi-juin à début août). Il y a une légère baisse pour les clientèles belges et allemandes mais ça reste peu significatif (une vingtaine de nuitées en moins pour chacune). Les britanniques ont été un peu moins présents globalement (- 3,9 %). Il y a eu plus de nuitées en rallyes (en partie dû à la présence au Southampton Boat Show 2018 et au mailing afférent) et moins de passages en individuels.

	2019	2018	Différence
TOTAL nombre de nuitées	4 647	5 140	- 9,6 %
dont nuitées FR	2 427	2 876	- 15,6%
dont nuitées GB	1 241	1 291	- 3,9 %
dont nuitées NL	563	511	+ 10,2 %
dont nuitées D	105	129	- 18,6 %
dont nuitées B	265	285	- 7,0 %
dont nuitées Autres	46	48	-



- Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2019, 38 bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue : 34 bateaux sont sur le quai pêche et les 4 autres sont sur le ponton L.

- Bilan « Passeport Escales » :

En 2019, il y a eu 240 nuitées (172 en 2018) prises par des bateaux visiteurs dans le port de Saint-Vaast contre 103 nuitées (102 en 2018) prises par des bateaux résidents dans les ports du réseau.

En comptant tous les frais, le bilan Passeport Escales de 2019 est positif de 2 110,55 € (1 588,54 € en 2018).

Le bilan complet est joint en annexe.

- Bilan des rallyes :

En 2019, 18 rallyes et courses ont été accueillis durant la saison. Cela faisait plus de 6 ans qu'il n'y en avait pas eu autant sur une saison. Le mailing ainsi que la participation au salon de Southampton 2018 ont certainement participé à cette forte progression.

- Bilan des cales :

En 2019, il y a plus de forfaits de cales pris. Les forfaits hebdomadaires et mensuels ont été moins utilisés en raison de l'apparition du forfait journalier fin 2018. Il y a également eu une augmentation du nombre de forfaits annuels (9 de plus qu'en 2018).

Forfait journalier	135
Forfait hebdomadaire	5
Forfait mensuel	3
Forfait annuel	27

- Bilan Location de vélos :

Le bilan des locations en 2019 est résumé dans le tableau ci-après :

	1/2 journée	journée	2 jours
<i>mai-19</i>	10	3	1
<i>juin-19</i>	19	0	1
<i>juil-19</i>	37	23	2
<i>août-19</i>	39	17	1
<i>sept-19</i>	21	4	0
TOTAL	126	47	5

Cela fait un total de 120 jours de location soit 30 jours par vélo.

En 2018, il y avait eu 67 jours complets de location (sur une période de 2 mois).

5) Qualité/Sécurité /Environnement

- Installation environnementale sur le port de Saint-Vaast :

Pour rappel, le port de Saint-Vaast-la-Hougue dispose :

- d'une déchèterie portuaire avec récupération des principaux déchets dangereux liés aux activités de la plaisance : ferrailles, filtres à gasoil, batteries, pots de peinture et anti-fouling , etc.,

- d'un collecteur d'eau de vannes (eaux noires, eaux grises) sur ponton,
- d'un collecteur de jus de cale sur ponton,
- plusieurs collecteurs d'huiles minérales usagées,
- plusieurs sites de tri sélectif (verre, emballages, journaux/magazines),
- plusieurs récepteurs de déchets ménagers et assimilés,
- un collecteur d'huiles usagées pour la pêche (système de pompage et local de réception de bidons d'huile),
- une zone technique avec aire de carénage équipée de réseaux de collecte des eaux de surface pour les prétraiter (décanteur lamellaire) avant rejet en mer,
- des stations d'avitaillement en carburant (pêche et plaisance) avec récupération des égouttures.

D'autres actions environnementales ont été réalisées sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue :

- installation de temporisation en eau et en électricité sur 7 pontons (sur 11),
- pré-traitement des eaux de parking du terre-plein sud,
- récupération des eaux chargées en hydrocarbures des aires de dépotage pour le carburant, etc.

Enfin, la SPL s'est engagée avec l'association des ports locaux de la Manche dans une démarche d'étude environnementale du port de St Vaast la Hougue qui sera restituée en 2020.

- Pavillon Bleu 2019 :

Dans le même sens, le port de Saint-Vaast-la-Hougue a obtenu en 2019 le Pavillon Bleu pour la 24^{ème} fois consécutive. Ce label récompense les efforts faits par le port en termes d'accueil et d'environnement depuis toutes ces années.

- Participation à une table ronde sur les déchets plastique de la pêche professionnelle au Salon ITECHMER 2019 :

La SPL des Ports de la Manche a été invitée au Salon ITECHMER 2019 à Lorient pour parler de son expérience et de sa participation à l'opération PECHPROPRE pour la gestion des Plastiques Usagés de la Pêche (PUP). Lors de cette table ronde, la gestion de ce type de déchets sur les ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur a été présentée.



- Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets :

Le plan de réception et de traitement des déchets est un document qui doit être mis à jour au minimum tous les 3 ans. Celui du port de Saint-Vaast-la-Hougue devant être renouvelé en 2019, il a été décidé d'en rédiger un exemplaire unique en commun avec celui de Barfleur.

Ce document permet ainsi de répondre à l'ensemble des besoins du port en termes de réception et de traitement des déchets en mutualisant les moyens mis en place dans les deux ports. Une copie de ce document se trouve dans les annexes.

6) Effectifs / qualifications

Au 31 décembre 2019, l'effectif du port de Saint-Vaast-la-Hougue est le suivant :

- un directeur,
- un maître de port,
- un assistant de direction,
- trois agents portuaires à temps complet,
- une employée de ménage.

7) Formation

Il n'y a pas eu de formations réalisées en 2019.

8) Sinistres

Il n'y a pas eu de sinistres en 2019.

B) EVOLUTION DES TARIFS POUR 2020

1) Tarifs d'outillages

Les tarifs de stationnement sur le plan d'eau et la zone technique ont augmenté de 0,83 % (évolution de l'indice INSEE sur un an). Les autres tarifs n'ont pas changé.

2) Droits de port pour le commerce et la pêche

Le barème a été augmenté de 0,83 % Les minima et seuils de perception sont inchangés.

3) Ajouts et modifications

- Ajout d'offres de fidélité pour l'ensemble des ports de la SPL :

- Pour les plaisanciers visiteurs en séjour court (inférieur à un mois) : à partir du 1^{er} janvier 2020, une carte de fidélité sera proposée à chaque client visiteur (hors dispositif Passeport Escales) pour un séjour inférieur au mois. Pour chaque nuitée passée dans un des ports de la SPL, une case sera tamponnée sur la carte (5 cases pour un séjour hebdomadaire). Une nuitée sera offerte au client après le remplissage de 10 cases ;
- Pour les plaisanciers visiteurs en séjour long (supérieur à un mois) : pour les clients visiteurs mensuels, une réduction de 5 % sera accordée à partir de la 3^{ème} année (séjour mensuel obligatoire sur les deux années précédentes).
- Pour les plaisanciers titulaires d'une AOT annuelle dans un des ports de la SPL : à partir du 1^{er} janvier 2020, les titulaires d'une AOT annuelle au port de Saint-Vaast-la-Hougue bénéficieront de 2 nuitées gratuites dans le port de la SPL de leur choix.

Cette offre est soumise à conditions :

- les nuitées ne pourront être accordées lors de la période du 14 juillet au 15 août,
- le titulaire de l'AOT devra obligatoirement déclarer son départ auprès de son port d'origine,
- le titulaire de l'AOT devra présenter et faire tamponner sa carte nominative,
- les 2 nuitées peuvent être consécutives ou non et être offertes dans 2 ports différents de la SPL.

C) PERSPECTIVES

En prévision de la construction d'un nouveau bâtiment abritant le comptoir culturel et maritime, ainsi que l'école de voile, la SPL doit engager une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la modification de la zone technique. L'implantation de ce nouveau bâtiment devrait en effet obérer partiellement l'actuelle zone technique. Le financement de cette opération sera intégralement porté par le Département. Par ailleurs, la SPL souhaite engager une réflexion sur le stationnement sur le port et réunira un groupe de travail afin de répondre aux besoins des utilisateurs.